

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérurier ;
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;

M. Didier Pénélo, excusé (représenté) ;
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 31/10/17

Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 66 // pouvoir(s) = 20 // votants = 86

Travaux d'assainissement : programmation 2017

Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et demande d'aide au Conseil Départemental

Le président informe que la communauté de communes du Pays d'Eygurande avait délibéré le 12 mai 2014 (Délibération N°51) pour le lancement des opérations de réhabilitation des réseaux d'Assainissement Collectif sur les communes d'EYGURANDE, MERLINES et MONESTIER-MERLINES après avoir approuvé le Dossier Technique établi par le Service Assistance Réseau Eau Potable et Assainissement du Syndicat de la Diège.

Ces travaux s'inscrivent dans le Programme d'actions prioritaires, défini par le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2009 par la Communauté de Communes du Pays d'Eygurande. Cette opération s'inscrit également dans le cadre du « Projet de Contrat Territorial du CHAVANON »

Cette réhabilitation des réseaux de collecte a pour but la protection du milieu naturel (élimination des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel) et l'élimination des eaux claires parasites.

Ce marché public comporte 2 lots :

- LOT 1 : Travaux à dominante assainissement – Réseaux divers et travaux connexes ;
- LOT 2 : Tests Préalables à la Réception.

Il se présente sous la forme d'un marché à bons de commande pour les années 2015 – 2016 – 2017. Chaque opération de réhabilitation fait l'objet d'un bon de commande distinct, un récapitulatif des travaux est réalisé en fin de chaque année.

Une demande d'aide doit être adressée, chaque année, au Département de la Corrèze sur la base du montant maximum de travaux envisagés sur l'année. Pour l'année 2017, le montant estimatif HT des travaux éligibles aux aides départementales est de 88 414 € H.T.

Les travaux concernent la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue des Couas sur la commune d'Eygurande.

Le taux maximum de subvention du Département de la Corrèze est de 20 % par an.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne suivant le plan de financement joint à la délibération N°51 du 12 MAI 2014.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- confirme la réalisation des travaux ;
- sollicite l'attribution des aides du Conseil Général, pour l'année 2017, pour un montant maximum de travaux de 88 414 € H.T ;
- affirme que les travaux de réhabilitation seront réalisés selon la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement ;
- donne tous pouvoirs au président pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité.

Pour extrait conforme,
À Meymac, le 28 septembre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

